Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Didier Bailleux le 6 février 2025

Les micro-entreprises davantage taxées



La mesure était presque passée sous silence lors du débat sur le projet de loi de finances 2025. A compter du 1er mars, le seuil de franchise de TVA pour les petites entreprises passera à 25 000 €, contre 37 500 €(85 000 € pour les activités de vente de biens). On recense en France 3 millions de microentreprises (source URSSAF) et au moins 200 000 d'entre-elles seraient touchées par cette mesure. Les finances publiques escomptent 700 M€ de recettes supplémentaires sur une année pleine.

> Le seuil de franchise de TVA pour les petites entreprises passera à 25 000 €, contre 37 500 € actuellement.

Pour les organisations syndicales représentants ces micro-entreprises ces auto-entrepreneurs ne pourront pas répercuter cette baisse de 20 % de leurs revenus par une augmentation de leurs tarifs, sous peine d'être hors marché et de perdre des clients. A noter également que la plupart de ces microentreprises ne pourront pas récupérer la TVA auprès de fournisseurs qu'ils n'ont pas, cas des métiers de service notamment. Et ce n'est pas tout, les entreprises nouvellement taxées devront également faire appel à des cabinets comptables pour faire leurs déclarations de TVA, ce qui augmentera encore leurs charges.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Didier Bailleux le 6 février 2025

« Un énorme scandale ! »

Eric Coquerel, Président de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale

Tôlé général du côté des représentations professionnelles des petites et moyennes entreprises : « c'est un coup de poignard dans le dos ». Même levé de boucliers du côté de tous les partis politiques (hors majorité) qui y voient là une nouvelle mesure frappant les classes sociales les moins favorisées. Même le Président de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale, Eric Coquerel à réagit en parlant « d'un énorme scandale ».

Une pétition nationale a été lancé pour l'abrogation de cette mesure sur fnae.fr/combats-fnae-plf-2025

TVA pour les auto-entrepreneurs : le gouvernement rétropédale